

et la naissance et les parents, jeté comme un insensé dans un asile de fous, lui l'héritier de la plus brillante fortune de la Nouvelle-Orléans. Et son père, le vénérable Alphonse Meunier, qui croyait son fils mort !

—Est-ce possible ? M. le juge, s'écria M. Charon, tandis que Jérémie les yeux fixés sur le juge et la bouche béante semblait stupéfié.

—Si c'est possible ! mais vous voyez comme moi.

—Il y a dans tout cela le doigt de la providence dont les desseins cachés se révèlent par fois pour confondre nos raisonnements. Vous ne sauriez, M. Charon, concevoir la joie que je ressens d'avoir fait cette découverte, et je suis convaincu que le père Meunier doit se réjouir au ciel de voir que le docteur Rivard, son meilleur ami sur cette terre, a été appelé, à son insçu, à servir de père à l'enfant de celui qui lui avait été si cher en ce monde.

—C'est bien vrai ce que vous dites là, M. le juge, répondit M. Charon.

—Les décrets de Dieu sont admirables, car soyez sûr que le docteur Rivard aurait refusé d'accepter la tutelle de Jérôme, s'il eut pu même soupçonner qu'une fortune quelconque devait échoir à son pupille, et à bien plus forte raison s'il eut su que la plus grande fortune de la Louisiane devait lui tomber en partage.

—C'est bien vrai, s'écrièrent à la fois M. Charon et Jérémie.

—Je ne serais pas surpris que le docteur en apprenant cette importante découverte, voulût se démettre de sa tutelle afin de ne pas se charger de l'administration d'une si grande fortune. Il est si délicat, si consciencieux ; il a si peu de présomption, une si grande défiance de ses capacités ; et pourtant il est le seul, dans toute la Nouvelle-Orléans, que je considère, en conscience, digne et capable de bien administrer une telle succession.

—C'est bien vrai, dit M. Charon.

—C'est bien vrai, répéta Jérémie.

—Prenez bien soin, M. Charon, de ces livres et de cet extrait, dans deux ou trois jours je pourrai en avoir besoin ; surtout je vous recommande de garder le secret sur l'importante découverte que nous venons de faire, jusqu'à ce qu'il soit temps de tout faire connaître.

—Nous n'y manquerons pas, répondirent à la fois M. Charon et Jérémie.

—Il serait important, continua le juge, de savoir si la femme Coco-Létard vit encore et où elle demeure ; elle pourrait peut-être jeter quelque lumière sur une aussi mystérieuse aventure. Faites des perquisitions ; je vais, de mon côté, en faire immédiatement et expédier à la hâte un courrier pour la paroisse St. Martin. Adieu, messieurs, et tenez la chose secrète.

Quand le juge fut parti, le chef de l'hospice remonta à sa chambre, et Jérémie s'assit dans un coin du parloir sur un banc, prit son chapeau qu'il mit à terre, s'enfonça la tête entre ses deux mains appuyant ses coudes sur ses genoux, et dans cette posture il essaya de sonder les décrets de la providence. — Mais après une demi-heure d'une profonde méditation, il se leva en